



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les entreprises de la production agricole, les CUMA et les ETARF doivent souscrire un contrat de retraite supplémentaire pour leurs salariés. Est-ce votre cas ? Pensez à vérifier votre fiche de paie (cotisation à 0,5% salariés et 0,5% employeurs).

“

Les jours rallongent, la nature se réveille, partout la vie éclot de nouveau. Le monde agricole est en ébullition, on prépare les sols, on protège les cultures contre les gelées tardives, on accompagne le réveil du cycle végétatif, on met les animaux à l'herbe, on récolte les fourrages.

Avec le retour des beaux jours, les pénuries d'énergie s'éloignent pour un temps, mais l'inflation alimentaire et énergétique restent bien ancrées dans nos vies, avec les difficultés que cela revêt pour l'équilibre du budget. Le contexte social est explosif, avec une réforme des retraites contestée qui de-

mande à celles et ceux qui nourrissent la population, en travaillant dans les conditions les plus rudes, de le faire plus longtemps sans contrepartie.

Une nouvelle hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2023 a donné lieu à de nouvelles négociations salariales dans votre secteur. Nous partagerons avec vous nos réussites, dans ce quatrième numéro de notre Info Droits Production Agricole.

Nous vous ferons part des dernières évolutions dans les branches de la PRODUCTION AGRICOLE et des CUMA, des ENTREPRISES de TRAVAUX AGRICOLES, RURAUX et FORESTIER, des PARCS ZOOLOGIQUES et des ACTIVITÉS HIPPIQUES. Nous vous détaillerons les dispositifs d'Action Logement, que peut-être vous ne connaissez pas.

A la CFDT Agri Agro, nous assumons nos responsabilités d'organisation syndicale représentative des salariés et nous agissons pour le POUVOIR d'ACHAT et l'amélioration des CONDITIONS DE TRAVAIL des travailleuses et les travailleurs. Vous pouvez compter

sur nous pour vous tenir informés de vos droits.

Nous comptons sur vous, pour nous donner votre avis, nous faire part de vos besoins, de vos attentes, de vos interrogations. Un encart détachable vous présentant nos représentants locaux agrémentés ce numéro. Vous trouverez également à la fin de ce bulletin un QR Code pour **prendre contact avec nous et pour nous poser toutes vos questions**. N'hésitez pas, nous y répondrons avec un grand plaisir. Et puis si le cœur vous en dit, **passer nous voir sur nos stands dans les salons agricoles de votre région**. Nous aurons toujours un sourire à échanger et des réponses à emporter.

Bonne lecture.

”

LE SAVIEZ-VOUS ?

La négociation salariale de février 2023 dans la branche des parcs zoologiques privés s'est soldée par un échec.

Chercher un logement à louer, trouver un garant ou faire face à un coup dur... Action Logement, autrefois appelé « le 1% Logement », peut répondre à vos projets : prêt à faible taux d'intérêt, caution locative gratuite ou accès à un logement social. Plusieurs de ces dispositifs sont cumulables.

Les dispositions présentées ci-dessous sont à destination **des salariés d'entreprises d'au moins 50 salariés dans le secteur agricole**. Ces aides sont aussi disponibles pour les entreprises d'au moins 10 salariés dans les autres secteurs d'activité. La participation des entreprises du secteur agricole est récente, ce qui explique que certaines conditions diffèrent d'un régime à l'autre. **La CFDT Agri-Agro revendique d'étendre ces dispositifs à tous les salariés d'exploitations agricoles.**

1. Louer un logement social ou de courte durée

L'offre locative d'Action Logement est vaste et s'adapte à tous les profils de salariés, quel que soit leur territoire. Toute **demande de logement social** se fait en ligne, via la plateforme AL'in (<https://al-in.fr>) où il est possible de consulter directement les offres de biens disponibles et où les règles habituelles du logement social sont rappelées. Réservées aux **moins de 30 ans**, dans le cadre d'un premier emploi, d'une formation, d'une mutation, les **locations de courte durée** offrent une solution adaptée et facilement accessible (site.actionlogement.fr/demande-de-logement-temporaire).

2. La garantie Visale : utile quand on doit avancer une caution !

Action Logement propose des aides pour faciliter l'accès à la **location sur le parc privé**. Ainsi, la garantie **Visale** vise à garantir le bailleur contre des risques d'impayés (dans la limite de 36 mois d'impayés) et les dégradations locatives (dans la limite de deux mois de loyer). 100% digitalisée et gratuite, la garantie **Visale dispense le locataire d'apporter toute autre caution ou assurance** à son bailleur (www.visale.fr). Cette offre s'adresse à tous les jeunes jusqu'à 30 ans. Au-delà de 31 ans, elle est ouverte aux salariés en CDI non confirmés (période d'essai), en CDD ou en intérim (jusqu'à six mois après la prise de poste), en mobilité professionnelle et mobilité résidentielle, aux salariés bénéficiaires d'un « bail mobilité » et depuis juin 2021, aux salariés gagnant un salaire net mensuel de 1.500 euros maximum. Action Logement propose aussi d'**avancer le dépôt de garantie** (l'**AVANCE-AGRI-LOCA-PASS**®).

3. Des aides spécifiques pour le déménagement, les alternants, les apprentis

Pour un **déménagement**, l'« Aide **Agri-Mobilité** » est une subvention jusqu'à 3.200€ pour financer la recherche d'un nouveau logement par un professionnel.

Pour les **alternants**, dont les **apprentis**, la subvention **agri-Mobili-Jeune**® prend en charge une partie du loyer durant un an. Destinée aux moins de 30 ans, en formation, avec un salaire mensuel brut inférieur ou égal au Smic, elle peut atteindre 300€ pour les salariés agricoles.

Action Logement propose aussi un service d'accompagnement social aux salariés faisant face à des **difficultés ayant un impact en matière de logement** (séparation, décès, chômage, surendettement...). Ce dispositif est confidentiel, gratuit et sans conditions de plafond de ressources.

4. Une aide au logement pour les saisonniers agricoles, quel que soit le nombre de salariés dans l'exploitation !

Tous les saisonniers agricoles peuvent percevoir une subvention de 150€ par mois, renouvelable dans la limite de 600€ par ménage, quels que soient les effectifs de l'entreprise, l'ancienneté et la nature du contrat de travail.

5. Des aides à l'accession et aux travaux existent aussi, les renseignements peuvent être pris auprès de vos représentants du personnel le cas échéant, ou en nous contactant via le flash code ci-dessous.

La CFDT Agri-Agro s'associe pleinement à la promotion de ces dispositifs et nos équipes sont prêtes à vous orienter pour lancer vos démarches. Vous pouvez aussi consulter le site actionlogement.fr.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La CFDT Agri-Agro a obtenu une nouvelle tranche d'ancienneté à 25 ans pour les salariés de l'accoupage, ainsi qu'une meilleure prise en charge par les entreprises du coût de la mutuelle.



PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE

La CFDT Agri-Agro est partenaire du programme national de prévention du mal-être en agriculture. Par le travail de ses administrateurs et ses délégués cantonaux, elle œuvre de longue date au côté de la sécurité sociale agricole, la MSA, pour prévenir le mal-être en milieu rural.

La CFDT Agri Agro participe au niveau national comme au niveau local aux comités de pilotage de ce programme. **Ce sont des salariés agricoles, comme vous, adhérentes et adhérents de la CFDT Agri Agro, qui sont très souvent la seule voix des salariés dans ces instances.** Si vous souhaitez vous investir dans ce dialogue territorial au service du bien commun, ou simplement obtenir des informations à ce sujet, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Partout sur le territoire, sont formées des **sentinelles en agriculture**. Ces personnes, amenées par leur activité professionnelle à être en contact avec les populations agricoles, sont déterminantes pour déceler les signes de détresse psychologique au sein de ces populations et donner l'alerte avant qu'il ne soit trop tard. Si vous pensez pouvoir participer à ce réseau, la MSA ou nous pourrons vous orienter.

Enfin, vous pouvez vous-même vous sentir en situation de mal-être ou de détresse. Cela peut être liée à des difficultés professionnelles ou personnelles, un isolement, des problèmes sociaux, familiaux ou de santé ou au stress. Pour y faire face, la MSA se mobilise pour accompagner les exploitants et salariés agricoles, ainsi que leur famille, en cas de situation de souffrance ou de détresse.

Ne restez pas seul(e) face aux difficultés, parlez-en ! Le numéro AGRICOUTE est un service d'écoute de la MSA 24h/24 et 7j/7 dédié au monde agricole et rural. Vous y trouverez un soutien psychologique professionnel en cas de besoin.

09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) ou **agricoute.fr**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans la branche des exploitations forestières et scieries agricoles, la CFDT Agri-Agro a signé en mars 2023 des augmentations de salaire brut mensuelles entre 30 et 60€. Cela fait suite à des hausses du même niveau en septembre 2022.

ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES, RURAUX ET FORESTIERS – IDCC 7025

LE SAVIEZ-VOUS ?

La CFDT Agri-Agro sera présente au salon de l'agriculture des Côtes d'Armor les 16 et 17 juin 2023 à Saint Briec (22) et à Euroforest du 22 au 23 juin 2023 à Saint Bonnet de Joux (71).

La dernière négociation des salaires de la convention collective nationale (CCN) ETARF du 25 janvier 2023 a permis aux partenaires sociaux de conclure un accord signé par la CFDT Agri Agro et trois autres organisations syndicales.

GRILLES de salaires CCN ETARF IDCC 7025 Avenant N°6 du 25 janvier 2023		Travaux Forestiers	Travaux sylvicoles	Travaux et services Agricoles Aviculture	Emplois administratifs
	Echelon	€/H	€/H	€/H	€/H
Emplois exécutants	1	11,27 €	11,27 €	11,27 €	11,27 €
	2	11,43 €	11,43 €	11,43 €	11,43 €
Emplois spécialisés	1	11,55 €	11,55 €	11,55 €	
	2	11,67 €	11,67 €	11,67 €	
Emplois Qualifiés	1	11,80 €	11,80 €	11,80 €	11,80 €
	2	11,90 €	12,08 €	12,08 €	12,08 €
	3	12,08 €			
Emplois Hautement qualifiés	1	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €
	2	12,71 €	13,03 €	13,03 €	13,03 €
	3	13,03 €			
Technicien agent de maîtrise TAM 1	1	13,71 €	13,71 €	13,69 €	13,69 €
	2	14,17 €	14,17 €	14,47 €	14,47 €
Technicien agent de maîtrise TAM 2	1	14,78 €	14,78 €	15,26 €	
	2	15,39 €	15,39 €	16,03 €	
Cadre gestionnaire	1	16,62 €	16,62 €	17,86 €	17,86 €
Cadre dirigeant	2	17,85 €	17,85 €	21,17 €	21,17 €

Entre février 2022 et février 2023, les augmentations de salaire obtenues par la négociation par la CFDT Agri Agro oscillent entre 5,7% et 7,2% selon les coefficients, ce qui représente **entre 1274 euros et 2090 euros de pouvoir d'achat annuel supplémentaire.**

Des dispositions plus favorables d'un accord territorial peuvent s'appliquer localement.

PRODUCTION AGRICOLE CUMA – IDCC 7024

Après deux âpres réunions, et plus de sept heures de négociation avec la FNSEA et la FNCUMA, **la CFDT Agri-Agro a pris la responsabilité de signer un compromis d'augmentation salariale** garantissant l'évolution du SMIC (août 2022 et janvier 2023) pour les quatre paliers les plus bas. Trois autres organisations syndicales de salariés, en acceptant plus tard ce compromis, ont de fait retardé l'application de la nouvelle grille de salaires.

Le tableau ci-contre montre le gain mensuel obtenu par palier, par rapport à l'année passée.



Pour plus d'information sur la classification des emplois en production agricole, le site monsalaireagricole.fr est fait pour les salariés dépendant de la convention collective 7024, il vous permet de calculer gratuitement votre salaire minimum en moins de 5 minutes, et est disponible en trois langues. **N'hésitez pas à flasher le QR code.**

	janv-22	janv-23	Gain mensuel
Palier 1	10,57 €	11,27 €	106,17 €
Palier 2	10,66 €	11,36 €	106,17 €
Palier 3	10,82 €	11,53 €	107,69 €
Palier 4	11,06 €	11,77 €	107,69 €
Palier 5	11,57 €	12,29 €	109,20 €
Palier 6	12,15 €	12,87 €	109,20 €
Palier 7	12,90 €	13,62 €	109,20 €
Palier 8	13,82 €	14,56 €	112,24 €
Palier 9	14,98 €	15,76 €	118,30 €
Palier 10	16,61 €	17,46 €	128,92 €
Palier 11	18,91 €	19,86 €	144,09 €
Palier 12	21,62 €	22,70 €	163,80 €

LE SAVIEZ-VOUS ?

Après la négociation de février 2023, les salaires dans les centres d'entraînement au trot et au galop vont augmenter d'entre 16 et 48€ brut mensuels.

Pour les centres équestres, la CFDT Agri-Agro a signé des hausses de salaire brut mensuelles de 104 à 176€.



NOTRE SITE WEB



“

Vous arrivez à la fin de ce bulletin d'information.

Nous espérons qu'il vous aura apporté des éclaircissements sur des sujets qui touchent votre vie professionnelle tous les jours. Les sujets sont nombreux, salaires, complémentaire santé, prévoyance, apprentissage, formation professionnelle, retraite, etc. Il n'est pas possible de tout traiter dans un document synthétique.



C'est pourquoi, nous vous invitons à remplir cette courte enquête en flashant le QR code ci-contre. Vous pourrez ainsi **nous contacter** pour nous poser toutes vos questions. Et si vous souhaitez joindre directement un de nos relais territoriaux pour un conseil, toutes les infos sont sur la carte de France détachable de ce numéro.



A bientôt !

”

Élisabeth Ruel (Nord)

Pierre Delagrance (Nord)

Annick Le Guével (Ile-de-France)

Laurent Chérigny (Centre)

Didier Bertrand (East)

Stéphane Gresset (South)

Christine Besnard Collin (South)

Michaël Piat (West)

David Veyer (Southwest)

Vos contacts territoriaux :

- **Didier BERTRAND :** 06.70.64.83.34 dbertrand@fga.cfdt.fr
- **Christine BESNARD-COLLIN :** 06. 87.35.91.71 cbesnardcollin@fga.cfdt.fr
- **Laurent CHERIGNY :** 06.73.42.75.90 lcherigny@fga.cfdt.fr
- **Pierre DELAGRANGE :** 06.37.29.98.41 pdelagrance@fga.cfdt.fr
- **Stéphane GRESSET :** 06.60.29.44.31 sgresset@fga.cfdt.fr
- **Annick LE GUEVEL :** 06.33.17.68.42 aleguevel@fga.cfdt.fr
- **Michaël PIAT :** 06.34.12.02.01 mpiat@fga.cfdt.fr
- **Elisabeth RUEL :** 06.72.29.53.40 eruel@fga.cfdt.fr
- **David VEYER :** 06.83.03.06.16 dveyer@fga.cfdt.fr



L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !

Être adhérent·e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ?
Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.

JOB

à la carte



Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans *Cfdt Magazine*.

Avantages & moi

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

MaFormation Cfdt:

en 1 clic!

Notre plateforme multimodale vous propose des modules en e-learning, intégralement dédiés à la formation CFDT, en présentiel, en classe virtuelle ou en format mixte (présentiel + distanciel).

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de mes frais réels !

CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève*.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE" Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE" Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié*.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.



<<< Adhérer en ligne